

A.P.A.S.E

**Siège social : 33, rue Des Landelles
35510 CESSON-SEVIGNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A.P.A.S.E

**Siège social : 33, rue Des Landelles
35510 CESSON-SEVIGNE**

SOMMAIRE

-	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 4
-	COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025	5 à 35

A.P.A.S.E

**Siège social : 33, rue Des Landelles
35510 CESSON-SEVIGNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association APASE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APASE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la correcte application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « concours publics et subvention d'exploitation » de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la comptabilisation des concours publics et des subventions d'exploitation. Nos travaux ont consisté à examiner les décisions de leur attribution et à vérifier par sondage l'application de la méthode décrite dans l'annexe.

Par ailleurs, la note « Fonds dédiés » de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la comptabilisation des Fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette méthode.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

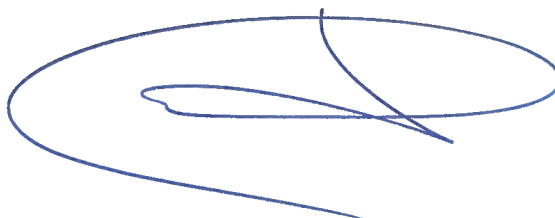
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT BRIEUC, le 29 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

S.A.S. FITECO

Représenté par Cédric GOURET



A.P.A.S.E

**Siège social : 33, rue Des Landelles
35510 CESSON-SEVIGNE**

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	308 627,23	-146 590,13	162 037,10	201 725,42
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	744 420,00		744 420,00	744 420,00
Constructions	7 714 512,11	-2 515 635,55	5 198 876,56	5 464 937,14
Installations techniques matériel et outillage	2 326 083,05	-1 771 465,38	554 617,67	516 075,10
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 182 046,32		1 182 046,32	106 220,42
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations	279 280,00		279 280,00	273 842,75
Autres titres Immobilisés	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
Autres immobilisations financières	59 998,02		59 998,02	69 806,01
Prêts	2 700,00		2 700,00	3 500,00
Créances rattachées à des titres de participations				
TOTAL I	13 617 666,73	-4 433 691,06	9 183 975,67	8 380 526,84
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
.				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	213 061,57		213 061,57	16 443,09
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	784 335,74		784 335,74	779 232,03
Charges constatées d'avance	54 120,26		54 120,26	67 571,42
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 734 426,15		1 734 426,15	3 199 987,43
Disponibilités	2 748 106,33		2 748 106,33	1 606 738,82
.				
.				
.				
TOTAL III	5 534 050,05		5 534 050,05	5 669 972,79
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	19 151 716,78	-4 433 691,06	14 718 025,72	14 050 499,63

Visé par le Commissaire aux Comptes

PASSIF

Arrêté au 31/12/2025

31/12/2024

Durée 12 mois

12 mois

Fonds propres

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

2 295,08

2 295,08

Fonds propres avec droit de reprise

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves pour projet de l'entité

6 233 332,87

5 265 192,82

dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

6 233 332,87

5 265 192,82

Report à nouveau

report à nouveau

-640 507,44

695 408,83

dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

-2 283 814,67

-908 711,46

dont report à nouveau sous gestion propre

1 643 307,23

1 604 120,29

Excédent ou déficit de l'exercice

Excédent ou déficit de l'exercice

142 725,08

-367 776,22

dont résultat sous gestion propre

dont résultat sous gestion contrôlée

Situation nette (sous-total)

Situation nette (sous-total)

5 737 845,59

5 595 120,51

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement

271 637,61

278 158,72

Provisions réglementées

Provisions réglementées

7 499,93

7 499,93

TOTAL I

6 016 983,13

5 880 779,16

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donation

Fonds reportés liés aux legs et donation:

Fonds dédiés

Fonds dédiés

83 700,00

118 050,00

TOTAL II

83 700,00

118 050,00

Comptes de Liaison

Comptes de Liaison

TOTAL III

Provisions

Provisions pour risques

143 728,07

143 728,07

TOTAL IV

143 728,07

143 728,07

Dettes

Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associés)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

5 111 304,68

4 227 083,60

Emprunts et dettes financières diverses

Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

451 215,70

446 982,94

Dettes des legs ou donations

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales

2 892 122,79

3 038 824,81

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

12 123,34

15 433,81

Autres dettes (d'exploitation)

Autres dettes (d'exploitation)

985,00

176 765,38

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

5 883,01

2 853,86

TOTAL V

8 473 614,52

7 907 942,40

Ecarts de conversion Passif

Ecarts de conversion Passif

TOTAL VI

TOTAL GENERAL

14 718 025,72

14 050 499,63

Compte de résultat

TOUS

	Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2025		Arrêté au 31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Cotisations	276,00		276,00					
Ventes de Biens et Services								
Ventes de biens								
Ventes de prestations de services	1 595 350,66		1 440 312,97		155 037,69	10,76		
Produits de tiers financeurs								
Concours publics et subventions d'exploitation	22 533 851,10		21 960 863,52		572 987,58	2,61		
Contributions des autorités administratives de tarification								
Versements des fondateurs ou consommation/dotation consommpti								
Ressources liées à la générosité du public								
Dont Dons manuels								
Dont mécénat								
Dont Legs, donations & assurance-vie								
Dont Contributions financières								
Reprises sur amort., dépréciations et provisions								
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corp	24 600,00				24 600,00			
Utilisations de fonds dédiés	34 350,00		115 571,00		-81 221,00	-70,28		
Autres produits	1 272,36		595 907,35		-594 634,99	-99,79		
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	24 189 700,12		24 112 930,84		76 769,28	0,32		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Achat de matières premières et autres								
Autres achats et charges externes	3 058 753,75		3 170 118,88		-111 365,13	-3,51		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 963 709,68		1 875 330,39		88 379,29	4,71		
Salaires	13 563 048,16		13 328 627,66		234 420,50	1,76		
Cotisations sociales	4 940 309,37		5 536 339,45		-596 030,08	-10,77		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	567 046,49		550 033,89		17 012,60	3,09		
Dotations aux provisions			5 000,00		-5 000,00	-100,00		
Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	3 480,64				3 480,64			
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	7 236,71		31,51		7 205,20			
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	24 103 584,80		24 465 481,78		-361 896,98	-1,48		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	86 115,32		-352 550,94		438 666,26	-124,43		
Opération en commun								
Bénéfice attribué, perte transférée Total III								
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV								
OPÉRATION EN COMMUN								
Produits financiers								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.			38 034,04		-38 034,04	-100,00		
Autres intérêts et produits assimilés	106 829,82		36 860,53		69 969,29	189,82		
Reprises sur dépréciations et provisions								
Différences positives de change								
Produits des immobilisations financières cédées								
Produits nets sur cession des V.M.P et instrum de trésorerie								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	106 829,82		74 894,57		31 935,25	42,64		
Charges financières								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés	50 220,06		48 825,34		1 394,72	2,86		
Différences négatives de change								
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placem								
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	50 220,06		48 825,34		1 394,72	2,86		
RESULTATS FINANCIERS	56 609,76		26 069,23		30 540,53	117,15		
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	142 725,08		132 481,71		469 206,79	-143,72		
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion			20 679,22		-20 679,22	-100,00		
Sur opération en capital			77 126,69		-77 126,69	-100,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII			97 805,91		-97 805,91	-100,00		
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion			138 000,57		-138 000,57	-100,00		
Sur opération en capital			1 099,85		-1 099,85	-100,00		
Dotation aux amortissements et aux prov.								
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII			139 100,42		-139 100,42	-100,00		

Compte de résultat

TOUS

	Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2025		Arrêté au 31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-41 294,51		41 294,51		-100,00	
Participation des salariés								
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX								
Impôts sur les bénéfices								
IMPOTS SUR LES BENEFICES TOTAL X								
PRODUITS	24 296 529,94		24 285 631,32		10 898,62		0,04	
CHARGES	24 153 804,86		24 653 407,54		-499 602,68		-2,03	
SOLDE INTERMÉDIAIRE	142 725,08		-367 776,22		510 501,30		-138,81	
Total XI								
Eng. à réaliser sur ressources affectés								
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs								
TOTAL XI								
EXCÉDENT OU DÉFICIT	142 725,08		-367 776,22		510 501,30		-138,81	

Visé par le Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat

TOUS

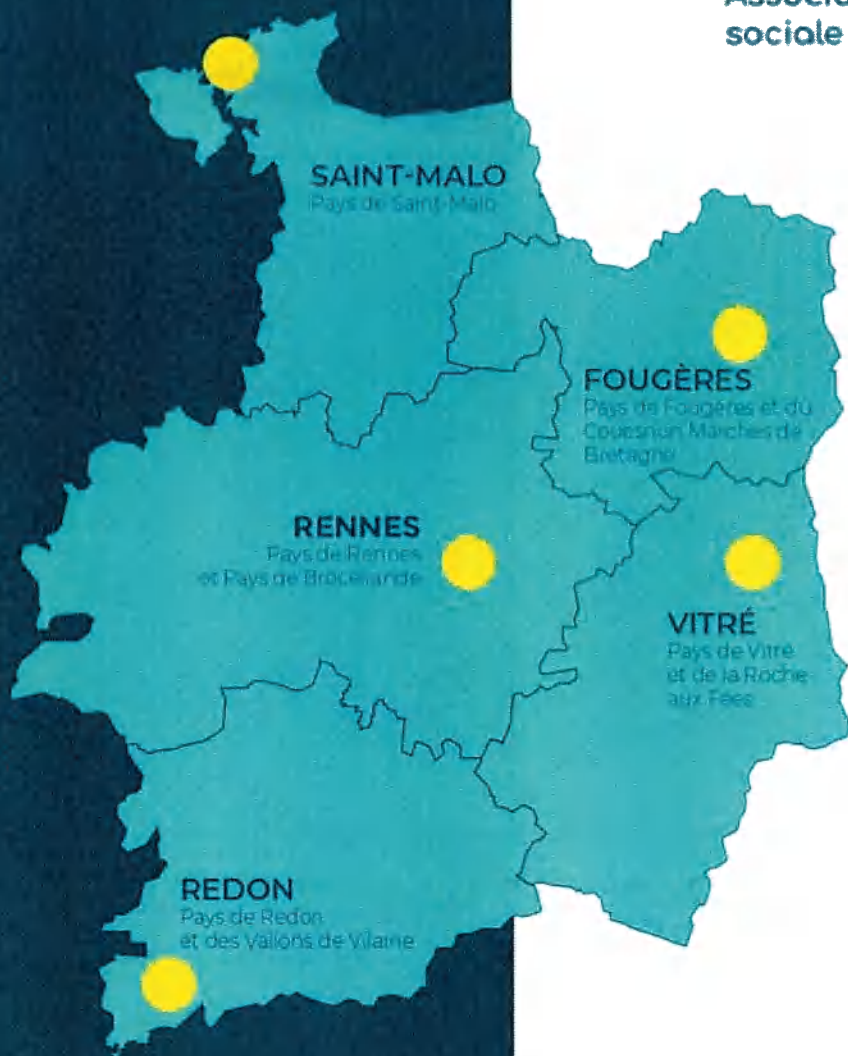
Arrêté au : Arrêté au 31/12/2025 Arrêté au 31/12/2024 Variation						
		Montant	%	Montant	%	Montant %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature		58 643,47		56 191,01		2 452,46 4,36
Prestation en nature						
Bénévolat		12 170,82		14 273,82		-2 103,00 -14,73
CONTRIBUTIONS PRODUITS		70 814,29		70 464,83		349,46 0,50
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services		58 643,47		56 191,01		2 452,46 4,36
Prestations en nature						
Personnel bénévole		12 170,82		14 273,82		-2 103,00 -14,73
CONTRIBUTIONS CHARGES		70 814,29		70 464,83		349,46 0,50

Visé par le Commissaire aux Comptes



APASE

Association pour l'action
sociale et éducative



24 M€

**DE BUDGET
TOTAL**

Association
créée en

1970

23

administrateurs

5

membres

418

salariés répartis
sur

8

sites dont

3

à Rennes

2

à Saint-Malo

9

activités

Rapport d'activité 2025

Sur le département d'Ille-et-Vilaine

4 200
enfants

4 500
adultes

suivis en 2025 par les services
Enfance Famille (MEP, AEMO, AGBF, EEC,
Espace de Rencontre).

bénéficiant en 2025 de protection ou
d'accompagnement (MJPM, MASP, SAVS,
Accueil Familial, ISP).



ENFANCE / FAMILLE

MESURES CONTRACTUELLES

Évaluation éducative contractuelle
EEC

Mesure éducative personnalisée
MEP

MESURES JUDICIAIRES

Action éducative en milieu ouvert
AEMO

Mesure éducative personnalisée
MEP

Aide à la gestion du
budget familial
AGBF

Espace rencontre Enfants Parents
EREP



SOCIAL / MÉDICO-SOCIAL

MESURES CONTRACTUELLES

Services d'accompagnement
à la vie sociale
SAVS

Mesure d'accompagnement
social personnalisé
MASP AVEC GESTION

Accueil familial pour personnes
âgées et personnes
handicapées

Action « Parcours en mouvement'S »
PEM'S



PROTECTION JURIDIQUE

MESURES JUDICIAIRES

Protection juridique des majeurs
(sauvegardes de justice, curatelles,
tutelles, mesures ad hoc)
PJM

Mesure d'accompagnement
judiciaire
MAJ

**ANIMATION ET PARTICIPATION AU PILOTAGE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION
« CAP SANTÉ MENTALE »**

Fondé à parité avec le CHGR, sa finalité est de déployer des actions pour l'inclusion des personnes en difficultés psychiques

**MEMBRE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
« UN CHEZ SOI D'ABORD »**

A pour but de faciliter l'accès à un logement des personnes à la rue présentant des troubles psychiques sévères

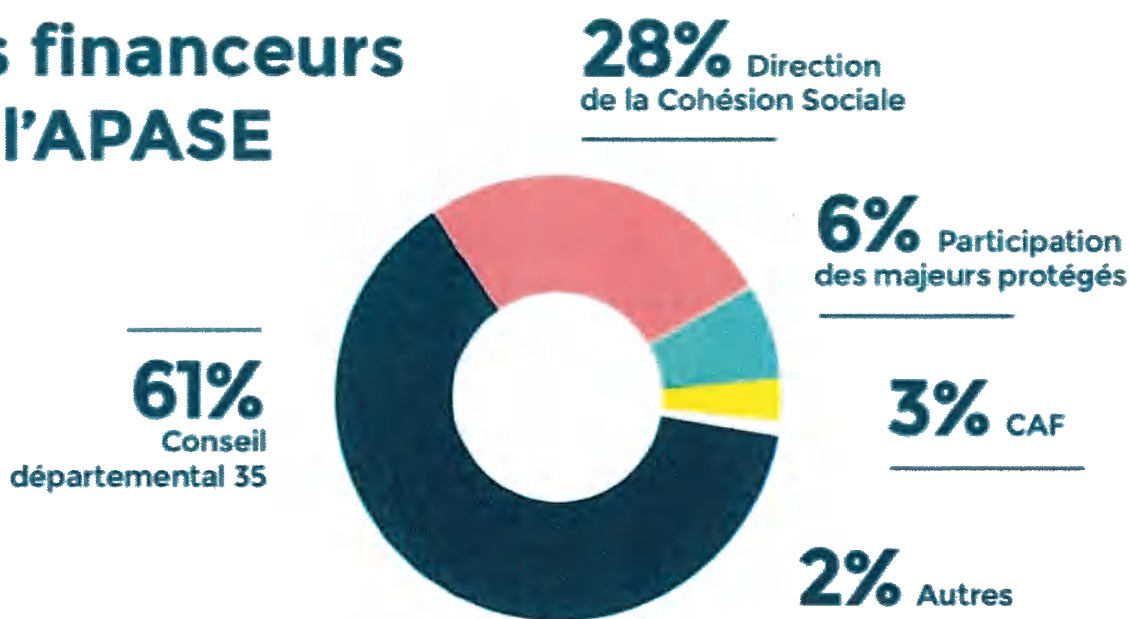
**PORTAGE CONJOINT AVEC AR ROC'H D'UN SERVICE D'AEMO INTENSIVE AVEC POSSIBILITÉ D'HÉBERGEMENT
« LE PAD'CÔTÉ »**

Prend appui sur l'intensité d'accompagnement au quotidien pour favoriser le maintien de l'enfant au domicile des parents

Visé par le Commissaire aux Comptes

Rapport d'activité 2025

Les financeurs de l'APASE



Les valeurs de l'APASE et ses principes

L'association développe des services d'intérêt général et d'utilité sociale dans les champs social et médico-social afin de contribuer à protéger, éduquer, accompagner et favoriser l'inclusion.

Ces services visent à :

- Assurer aux enfants une éducation et des conditions de vie permettant leur épanouissement en favorisant autant que possible le maintien auprès de leur(s) parent(s).
- Soutenir l'intégration sociale des familles.
- Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle, ainsi que l'autonomie de personnes adultes en grandes difficultés.
- Garantir les droits, les intérêts et les choix d'adultes souffrant de difficultés psychiques.
- Proposer des formes d'hébergement temporaire dans le cadre des actions éducatives ou de l'accueil familial pour adultes en situation de handicap.

Dans une préoccupation éthique, l'APASE souhaite prolonger ces valeurs sociétales :

Un engagement conjuguant éthique et responsabilité :

- Une attention permanente à notre mission de protection
- La valorisation de la responsabilité sur la base de délégations explicites
- La mobilisation de ressources pour le soutien aux professionnels
- La loi et son sens comme fondement pour l'action
- L'optimisation de l'utilisation des fonds publics

La considération de l'usager :

- La valorisation de ses capacités et compétences comme conviction
- L'empathie comme ressort
- Sa responsabilisation comme voie
- L'inclusion, l'autonomie et la citoyenneté comme perspectives

Le travail d'équipe comme ressource pour une qualité des interventions

La prise en compte d'une complexité des fonctionnements humains incompatible avec une prédictibilité rationnelle des comportements

L'acceptation du risque comme composante des trajectoires de vie.

En savoir + Retrouver le projet associatif et les orientations stratégiques 2020-2025 sur le site Internet www.apase.org

Approuvé par le Comité aux Comptes

Règles, Méthodes et Principes comptables

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 718 K€

Le résultat net comptable est un excédent de 143 K€

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, au règlement 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi qu'au règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable

général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- L'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique du transfert de charges,
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers,
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Le principal changement porte sur le reclassement des indemnités journalières du compte #758311 (rubrique autres produits) vers le compte #649100 (Rubrique cotisations sociales).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions réglementées (hors dérogatoires) : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Comptabilisation de la variation des dépenses pour congés payés pour un montant de 14 K€.

Visé par le Commissaire aux Comptes

Fonds propres

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf, ...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention. Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

L'entité gestionnaire distingue, dans ses fonds propres, les fonds propres restituables à des autorités de tarification par ses établissements selon les dispositions de l'article L. 313-19 du code de l'action sociale et des familles et dont l'affectation est soit décidée par une autorité de tarification selon les dispositions de l'article R. 314-51 du même code, soit réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 314-234 du même code. Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée.

Fonds dédiés

En application de l'article 132-1 du règlement 2018-06, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues

à l'article 132-1 du règlement ANC n°2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous.

Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Concours publics et subventions d'exploitation

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits. Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions

Vu par le Commissaire aux Comptes

suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance. Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie. A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Informations sur les transactions effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie

En application de l'Art. 431-12 du règlement ANC 2018-06, l'entité fournit en annexe des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- Désignation de la contrepartie ;
- La nature de la relation avec la contrepartie ;
- Le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- Toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.

Les transactions figurant dans l'annexe remplissent la condition d'être non habituelles ou de ne pas être conclues à des conditions normales comme, par exemple une dotation à une fondation ou à un fonds de dotation, ou un apport en fonds propres à une autre entité. Ces transactions ne sont pas limitées à certaines contreparties (parties liées ou conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce).

Aucune transaction de ce type n'a été conclue au cours de l'exercice.

Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

▪ Rémunération des dirigeants

La directrice générale est rémunérée en application de la convention collective en vigueur dans l'établissement.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025 car ils n'ont pas été rémunérés.

Visé par le Comptable aux Comptes

▪ **Contributions et charges des contributions volontaires en nature**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services. Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.
- La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme la valeur locative des mises à disposition de locaux.
- Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :
- Nature de ces contributions : mise à disposition de biens,

Le temps passé par les bénévoles n'a pu faire l'objet d'une évaluation satisfaisante et reste peu significatif.

L'APASE a bénéficié d'une mise à disposition de locaux à titre gracieux pour un montant de 56K€, 2.6K€ de don et un temps de bénévolat de **674 heures valorisées au SMIC chargé pour un montant de 12 K€.**

$674h \times 11,88 \text{ €} \times 1,52 \text{ (taux de charges)} = 12\,170,82 \text{ €}$

Les engagements de retraites et avantages assimilés

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière représente 1 939 K€, dette actuarielle au 31.12.24 dont 417 K€ alloués à un contrat en retraite ; calculée selon les éléments ci-dessous :

Visé par le Commissaire aux Comptes

L'étude a pour objectif de déterminer le coût total de l'engagement pour l'Entreprise ainsi que les différentes possibilités de financement. L'étude est réalisée en euros courants.

La méthode de calcul utilisée est conforme à celle recommandée par le CNC (Conseil National de la Comptabilité) du 1er avril 2003 reprenant la méthode internationale exposée dans la norme IAS na 19.

Date d'évaluation :	01/02/2026
Droits des salariés calculés se basent :	HANDICAPES (Etablissements et services pour personnes)
Âge de départ à la retraite	
Cadres	64 ans
Non cadres	64 ans
Probabilité de vie au terme :	Table mortalité 00-02 hommes/femmes
Probabilité d'être présent au terme	Turnover faible
Évolution des salaires :	
Cadres	0,50 %
Non cadres	0,50 %
Charges sociales patronales :	
Cadres	57,00%
Non cadres	57,00%
Taux d'actualisation	3 %
Allocation d'actif	Profil Prudent : 100,00 %
Taux de rendement financier net	Profil Prudent : 2,70 %
<i>Définition de la probabilité de présence :</i> Le taux de rotation annuel permet d'intégrer les probabilités de démission ou de licenciement selon l'âge ou selon l'ancienneté. <i>Définition de la probabilité de vie :</i> La probabilité d'être en vie à la date du départ en retraite est déterminée en utilisant une table de mortalité.	

Visé par le commissaire aux Comptes

Immobilisations

TOUS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	322 205.23		
Immobilisations incorporelles	322 205.23		
Terrains	744 420.00		
Constructions sur sol propre	6 607 759.16		
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	1 089 537.15		17 215.80
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 459.15		1 380.00
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport	1 140 439.33		266 792.34
Matériel de bureau et informatique, mobilier	750 211.52		14 599.25
Emballage récupérables et divers	214 355.65		3 333.41
Immobilisations corporelles en cours	106 220.42		1 090 327.90
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	10 699 402.38		1 393 648.70
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	273 842.75		5 437.25
Autres titres immobilisés	1 000 000.00		
Prêts et autres immobilisations financières	73 306.01		16 453.21
Immobilisations financières	1 347 148.76		21 890.46
Total Général	12 368 756.37		1 415 539.16

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles		13 578.00	308 627.23	
Immobilisations incorporelles		13 578.00	308 627.23	
Terrains			744 420.00	
Constructions sur sol propre			6 607 759.16	
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			1 106 752.95	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		20 602.70	27 236.45	
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport		74 134.50	1 333 097.17	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		16 750.40	748 060.37	
Emballage récupérables et divers			217 689.06	
Immobilisations corporelles en cours		14 502.00	1 182 046.32	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		125 989.60	11 967 061.48	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			279 280.00	
Autres titres immobilisés			1 000 000.00	
Prêts et autres immobilisations financières		27 061.20	62 698.02	
Immobilisations financières		27 061.20	1 341 978.02	
Total Général		166 628.80	13 617 666.73	

Visé par le Commissaire aux Comptes

Amortissements

TOUS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	120 479.81	39 688.32	13 578.00	146 590.13
Immobilisations incorporelles	120 479.81	39 688.32	13 578.00	146 590.13
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 673 157.14	233 099.54		1 906 256.68
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	559 202.03	50 176.84		609 378.87
Installations techniques, matériel et outillage	45 832.11	457.46	20 602.70	25 686.87
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	857 311.00	140 502.08	70 776.40	927 036.68
Matériel de bureau, informatique, mobilier	599 633.08	67 546.31	16 627.86	650 551.53
Emballages récup et divers	132 614.36	35 575.94		168 190.30
Immobilisations corporelles	3 867 749.72	527 358.17	108 006.96	4 287 100.93
Total Général	3 988 229.53	567 046.49	121 584.96	4 433 691.06

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d' immobilisations incorporelles	39 688.32				
Immobilisations incorporelles	39 688.32				
Terrains					
Constructions sur sol propre	233 099.54				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagements	50 176.84				
Installations techniques, matériel et outillage	457.46				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements c					
Matériel de transport	140 502.08				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	67 546.31				
Emballages récup et divers	35 575.94				
Immobilisations corporelles	527 358.17				
Total Général	567 046.49				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Visé par le Commissaire aux Comptes

Provisions

TOUS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	7 499.93			7 499.93
Provisions réglementées	7 499.93			7 499.93
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	143 728.07			143 728.07
Provisions risques et charges	143 728.07			143 728.07
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	151 228.00			151 228.00
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

Visé par le Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

TOUS

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 700.00	2 700.00	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	213 061.57	213 061.57	
Personnel et comptes rattachés	2 405.48	2 405.48	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91.38	91.38	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	782 294.36	782 294.36	
Charges constatées d'avance	54 435.26	54 435.26	
Total général	1 054 988.05	1 054 988.05	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	400.00		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 200.00		
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	5 111 304.68	286 557.39	1 213 097.38	3 616 774.36
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	451 215.70	451 215.70		
Personnel et comptes rattachés	1 390 726.99	1 390 726.99		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 384 688.49	1 384 688.49		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	117 162.79	117 162.79		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 123.34	12 123.34		
Groupes et associés				
Autres Dettes	985.00	985.00		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 863.01	5 863.01		
Total général	8 474 070.00	3 649 322.71	1 213 097.38	3 616 774.36
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	1 120 133.63			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	235 912.55			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Visé par le Commissaire aux Comptes

REPARTITION DES FINANCEURS										2025		Chiffres en euros	
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------	--	-------------------	--

	MEP - EEC	AGBF	Espace Rencontre	Protec Juridique	MASP	Accueil Familial	ASLL	ESTRAN	ALTAIR	PEMS	TOTAL	%
Conseil Départ. 35	12 134 559		15 179	19 999	293 527	224 520		543 820	1 200 187	100 000	14 531 792	60,51%
Autres CD	273 231										273 231	1,14%
DCS				6 646 473							6 646 473	27,68%
CAF		725 000	79 895				6 179				811 074	3,38%
DIVERS			1 788							225 689	227 477	0,95%
Ministère de la Justice			36 217								36 217	0,15%
Participation Majeurs				1 488 431							1 488 431	6,20%
TOTAL	12 407 790	725 000	133 079	8 154 904	293 527	224 520	6 179	543 820	1 200 187	325 689	24 014 695	100,00%
%	51,67%	3,02%	0,55%	33,96%	1,22%	0,93%	0,03%	2,26%	5,00%	1,36%	100,00%	

Visé par le Commissaire aux Comptes

APASE

Personnel présent au :				31-déc-23		31-déc-24		31-déc-25	
Effectifs	Nombre	ETP		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Direction	2	2		2	2	2	2	1	1
Services du siège	14	13,8		17	16,4	14	13,6	14	13,6
Entretien	1	0,29		1	0,36				
Directeur d'antenne	5	5		4	4	5	4,8	5	4,8
Chef de service	22	21,8		24	23	25	24,6	25	24,6
Psychologue	13	10,08		12	9,43	13	10,33	13	10,33
Travailleur social EF	149	145,05		149	145,55	156	151,75	156	151,75
Travailleur Social Adultes	39	36,6		37	34,8	32	29,6	32	29,6
Mandataire judiciaire	72	70		72	69,5	80	76,9	80	76,9
Secrétaire	54	50,94		60	56,94	53	49,64	53	49,64
Standardiste - Accueil	9	8,44		8	7,44	12	11,04	12	11,04
Comptable usagers	14	13,5		13	12,5	14	13	14	13
Total	394	377,5		399	381,9	405	386,26	405	386,26

Répartition par sites				31-déc-23		31-déc-24		31-déc-25	
Effectifs	Nombre	ETP		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Landelles	37	35,54		40	38,34	39	36,84	39	36,84
Rennes EF	91	87,3		96	92,75	99	94,95	99	94,95
Saint Malo	64	60,74		64	59,94	63	59,34	63	59,34
Redon	43	40,2		37	34,4	40	37,2	40	37,2
Fougères	39	38,5		42	41,5	42	41,5	42	41,5
Vitré	35	33,3		35	33,3	36	34,1	36	34,1
Rennes Adultes	85	81,92		85	81,69	86	82,33	86	82,33
Total	394	377,5		399	381,9	405	386,26	405	386,26

Visé par le Président du Conseil d'Administration aux Comptes

Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025

Subventions

ANCIEN 777

131100 SUBVENTION				139100 SUBVENTIONS INV			
SUBVENTION	MONTANT	DUREE	DEBUT AMORTISSEMENT	RAN	MONTANT REPRISE VIRE 747	139100 FIN EXERCICE	SOLDE 13
A nouveau au 01.01.12 CAF	76 224,51	50,00		44 210,210	1 524,490	45 734,70	30 489,81
CG 35 Les Glénans	27 835,00	20,00	2014	14 613,380	1 391,750	16 005,13	11 829,87
CG 35 plan de relance ST MALO	33 512,00	25,00	2016	12 064,320	1 340,480	13 404,80	20 107,20
SUBV AGEFIPH SAILLARD	2 099,81	10,00	2015	1 896,160	203,650	2 099,81	-
SUB AGEFIPH CHEMIN MICHELE	3 118,76	10,00	2019	1 845,270	311,880	2 157,15	961,61
SUB AGEFIPH LEFRANCOIS FAB	1 693,84	10,00	2019	988,070	169,380	1 157,45	536,39
SUB AGEFIPH JOUIE COSSET	1 478,64	10,00	2020	739,310	147,860	887,17	591,47
SUB AGEFIPH FONTENEAU ML / EQUIP. DOMICILE	1 000,00	10,00	2021	400,000	100,000	500,00	500,00
SUB AGEFIPH JOUIE COSSET / EQUIP. DOMICILE	1 000,00	10,00	2021	400,000	100,000	500,00	500,00
SUB AGEFIPH LUCAS V.	2 772,00	10,00	2021	1 108,800	277,200	1 386,00	1 386,00
SUB AGEFIPH Couffin V.	890,84	10,00	2021	356,330	89,080	445,41	445,43
SUBV ACHAT FOUGERES	200 000,00		2023				200 000,00
SUBV DUVAL LAURENCE	2 715,16	5,00	2023	1 086,060	543,030	1 629,09	1 086,07
SUBV BERTHELOT MARIE + DOMICILE+TRAVAIL	5 876,77	5,00	2023	2 350,700	1 175,350	3 526,05	2 350,72
Sub Nathalie Bacon	1 066,30	5,00	2025	-	213,260	213,26	853,04
SOLDE 131100	361 283,63			82 058,61	7 587,41	89 646,02	271 637,61
				SOLDE 139100			
				89 646,02			

Comptable aux Comptes

Trésorerie

	Au bilan	Valorisation 31.12.2025
Valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières	-	1 734 426,15
Total Valeurs mobilières de placement	-	1 734 426,15
Disponibilités		
Comptes Courants		1 689 755,56
LIVRET A aides financières CC		30 909,81
CE- COMPTE PIVOT PJ		1 650,82
Caisses		747,14
Total Disponibilités	-	1 723 063,33
CE CAT		1 000 000,00
interets courus		25 043,00
TOTAL Trésorerie	0,00	4 482 532,48

Titres de Participation

	31/12/2024	Acquisition	Cession	31/12/2025
Parts sociales BPGO	12 446,00	252,00		12 698,00
Parts sociales crédit coop	258 746,75	5 169,75		263 916,50
UN CHEZ SOI D'ABORD	100,00			100,00
ALFADI	50,00			50,00
SKORANN (2024)	2 500,00			2 500,00
E SANTE BRETAGNE (2025)	-	15,50		15,50
Total Titres de participation	273 842,75	5 437,25	-	279 280,00

Visé par le Commissaire aux Comptes

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

nouveau compte	lib.	En fin d'exercice 2 024	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice 2 025
10210000	FONDS DE DOTATION AEMO	771			771
10210000	FONDS DE DOTATION ENQUETE	1 524			1 524
Total 10210000		2 295	-	-	2 295
10685200	Réserves MEP - EEC	111 278			111 278
10685200	Réserves AGBF	362 336			362 336
10685200	Réserves GESTION	1 108 138			1 108 138
10685200	Réserves PJ	397 717			397 717
Total 10685200		1 979 470	-	-	1 979 470
10685600	MEP/EEC	220 735	123 429		344 164
10685600	Réserves AGBF	201 108		5 048	196 060
10685600	Réserves PJ	538 244		90 512	447 732
10685600	Réserves SAVS ESTRAN	54 432		12 101	42 331
10685600	Réserves SAVS ALTAIR	122 361			122 361
Total 10685600	Reserves de compensation des Déficits	1 136 880	123 429	107 661	1 152 648
10685601	ALTAIR	9 874	1 554		11 428
10685601	MEP	58 011	108 329	58 011	108 329
Total 10685601	Reserves à affecter n+1	67 885	109 883	58 011	119 757
10685722	Fougères	458 000			458 000
10685721	Glenans	756 728		58 210	698 518
10685720	Autres	239 173			239 173
10685720	MEP EEC	1 453 901	-	58 210	1 395 691
10685720	Réserves AGBF	316 548	31 343		347 891
10685723	Réserves amort N+1 AGBF	-			-
10685720	Réserves PJ	303 942	972 367	45 000	1 231 309

nouveau compte	lib	En fin d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
10685723	Réserves amort N+1 PJ	-			-
10685720	Réserves SAVS ESTRAN	6 565			6 565
Total 1068572.	Reserves de compensation des Amortissements	2 080 956	1 003 710	103 210	2 981 456
11000000	FONDS ASSOCIATIFS	1 126 519			1 126 519
Total 11000000		1 126 519	-	-	1 126 519
11000100	Prêts secours	51 610			51 610
Total 11000100		51 610	-	-	51 610
11050000	Ran MS AF	20 632		17 827	2 805
11050000	Ran MS ASLL	53 421		12 043	41 378
11050000	Ran MS MASP	-		21 162	-
11050000	Ran EEC	3 393			3 393
11050000	Ran AGBF	27 000			27 000
11050000	Ran SAVS ESTRAN	0,74			0,74
11050000	Ran PJ	118 213			118 213
11050000	Ran MEP	-			-
11050000	Ran EREP	27 306	2 463		29 769
11050000	Ran GESTION	392 476	204 817		597 293
11050000	Ran PEM	54 450		117 062	62 612
Total 11050000		561 519	207 280	168 093	600 705
11501200	Ran SAVS ESTRAN	-			-
11501200	Ran MEP	231 758	19 768	231 758	19 768
11501200	RAN PJ	895 863	-	881 855	108 187
11501200	ALTAIR	-			-
11501200	Ran AGBF	26 295	-	26 295	1 705
Total 11501200	resultat en attente affectation gestion contrôlée	1 153 916	- 104 132	1 139 908	- 90 125
11501201	FONDS ASSOCIATIFS ALTAIR	152 350			152 350
11501201	Ran AEMO année antérieures	184 382			184 382
Total 11501201	resultat en attente affectation gestion contrôlée	336 732	-	-	336 732

Ann Comptes

nouveau compte	lib	En fin d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
11503000	Ran affecté aux mesures d'exploitation	-			-
Total 11503000	Ran affecté aux mesures d'exploitation	-	5 400	5 400	-
11592200	Résultat refusé MEP	-		95 049	- 1 058 031
11592200	Résultat refusé AF	-			-
11592200	Résultat refusé AGBF	-	4 629		- 34 260
11592200	Résultat refusé SAVS ALTAIR	-		10 725	- 58 373
11592200	Résultat refusé EEC	-			-
11592200	Résultat refusé PJ	-	2 601		- 658 817
11592200	Résultat refusé SAVS estran	-		7 616	- 49 219
Total 11592200	Depense refusées CP	-	7 230	113 390	- 1 858 700
11592800	Résultat refusé MEP	-		24 904	- 547 722
11592800	Résultat refusé AF	-			-
11592800	Résultat refusé AGBF	-			-
11592800	Résultat refusé EREP	-			-
11592800	Résultat refusé PJ	-			- 124 000
Total 11592800	depenses refusée autres	-	-	24 904	- 671 722
11900000	Ran GESTION	-			-
11900001	Ran ASL+MASP+AF	-			- 0
11900000	Ran MEP	-			- 135 526
11900000	Ran EREP	-			-
11900000	Ran PEMS	-			-
11900000	Ran SAVS ALTAIR	-			-
Total 11900000		-	-	-	- 135 526
Total général		5 962 897	1 347 400	1 715 177	5 595 120

Visé par le Commissaire aux Comptes

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers données	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, Cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Concernant l'emprunt de 4,5 M€ souscrit en 2023 :		
- Inscription de privilège de prêteur de deniers	443 463	
- Hypothèque	3 547 708	
Concernant l'emprunt de 1,2 M€ souscrit en 2022 :		
- Nantissement du compte	1 000 000	
Total des engagements financiers	4 991 171	

Visé par le Commissaire aux Comptes

05/05/2026	
reporting du mois	Execution budgétaire
12	

	EXECUTOIRE	REALISE	écart budget-réel
MEP/EEC			
groupe1	726 965	771 434	-44 469
groupe 2	10 972 901	11 102 259	-129 358
groupe3	818 689	749 448	69 241
Total charges	12 518 555	12 623 141	
financement CD	12 407 790	12 407 790	0
prod fin et reprise sur prov	2 436	46 985	-44 549
Total produits	12 410 226	12 454 774	-44 548
RESULTAT	- 108 329	-168 367	
amortissements non financés	24 904	24 904	
reprise amt 20 ans	58 210	58 210	
reserve compensation	108 329	108 329	
CP		5 191	
resultat administratif		28 267	
AGBF			
groupe1	35 000	49 827	-14 827
groupe 2	600 000	586 217	13 783
groupe3	90 000	68 054	21 946
Total charges	725 000	704 098	20 902
financement	725 000	725 000	0
autres		670	
RESULTAT	-	21 572	
Reserves amortissements		0	0
rve affectée prov prévoyance		0	0
CP		2 511	
resultat administratif	-	24 083	
MP			
groupe1	370 000	428 173	-58 173
groupe 2	6 731 472	6 864 866	-133 394
groupe3	735 000	627 547	107 453
Total charges	7 836 472	7 920 586	-84 114
financement	6 666 472	6 666 472	0
particip majeur	1 170 000	1 227 180	57 180
rep prov et autre		4 347	4 347
RESULTAT	-	-22 587	
rep rve comp charges amt		0	
CP		-3 908	
RESULTAT administratif		-26 495	0

Visé par le Commissaire aux Comptes

	EXECUTOIRE	REALISE	écart budget-réel
SAVS ESTRAN			
groupe1	29 296	27 587	1 709
groupe 2	445 699	446 565	-866
groupe3	82 616	91 988	-9 372
Total charges	557 611	566 140	-8 529
financement	542 566	543 820	0
autres		10 000	
RESULTAT	- 15 045	-12 320	
reserve compensation	15 046	15 046	
CP		-2 022	
RESULTAT administratif		704	0
ALTAIR			
		0	
groupe1	44 918	51 061	-6 143
groupe 2	958 455	972 439	-13 984
groupe3	208 493	193 757	14 736
Total charges	1 211 866	1 217 257	-5 391
financement CG	1 198 187	1 198 187	0
produits exceptionnels	3 815	-63	3 878
RESULTAT		-19 133	
reserve de compensation	9 874	9 874	
CP		-4 718	
RESULTAT administratif		-13 977	
GESTION LIBRE			
groupe1		32 214	
groupe 2		1 055 255	
groupe3		35 112	
Total charges		1 122 582	
Produits		1 466 142	
RESULTAT		343 561	

Visé par le Commissaire aux Comptes